



DÉPARTEMENT DE LA SARTHE  
ARRONDISSEMENT DE MAMERS  
CANTON DE SILLÉ LE GUILLAUME  
COMMUNE DE LE GREZ

1, Place de la Mairie

72140 LE GREZ

Tél : 02.43.20.10.49

Courriel : [commune-de-le-grez@wanadoo.fr](mailto:commune-de-le-grez@wanadoo.fr)

**Compte rendu de la SÉANCE DU 09 JUIN 2022**  
**Affiché en exécution des Articles L2121-25 et R2121-11 du CGCT**

L'AN DEUX MIL VINGT DEUX, le 09 JUIN à 19 heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à l'annexe de la mairie (Salle polyvalente) de Le Grez en séance publique sous la présidence de Mme COTTIN Martine, Maire.

Étaient présents : COTTIN Martine, CHAUVIN Christian, CREPIN Sylvie, VERLIAC Thibault, HOOGHMSTRA Laëticia, COTEL Aurélie, GAUQUELIN Fabrice, HOULBERT Stéphane.

Était représenté : PELLIER Céline représentée CREPIN Sylvie

Étaient absents non excusés : CHAUVEL Pascal,

Démissionnaire : DELBARRE Jean-Pierre

**Secrétaire de séance** : HOULBERT Stéphane

**Le procès-verbal de la dernière séance 05 MAI 2022 est lu et adopté à l'unanimité.**

**Sommaire**

- 1 Points sur les travaux
- 2 Choix des jardinières et poubelles
- 3 Délibération provision comptable
- 4 Points sur travaux 2022 – 2023
- 5 Organisation bureau des élections législatives
- 6 Le calendrier des congés Estivals
- 7 Questions diverses

\*\*\*\*\*

**1- Points sur les travaux**

La taille des haies autour des jardins partagés a été faite par une personne paysagiste de formation. Celle-ci a jugé judicieux de couper à ras le sol les parties les plus abimées et à dégager les arbres hautes tiges. La haie doit repoussée.

**Eglise :**

Les Aiguilles et la minuterie électrique sont posées.

**Demande de subvention au Conseil Départemental de la Sarthe**

Une demande de subvention a été faite au Service Culturelle du Département pour les travaux d'enduit côté route de l'Eglise et la rénovation des vitraux.

**Cimetière :**

Démontage du portail pour peinture le vendredi 10 juin 2022

**Voirie :**

Butte du Petit Bois (Ruissellement d'eau lors d'orage). Le Conseil municipal demande que la commission des travaux se déplace sur place pour voir ce qui peut être fait.

Chemin de l'Ormeau :

Demander le nettoyage par le ou les riverains.

## **2- Choix des jardinières et poubelles**

### **24/2022 Objet : Achat Aménagement Jardins Partagés**

Pour continuer l'aménagement des jardins partagés

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

**L'achat de bacs de plantations pour garnir le terrain soit 5 bacs.**

**L'achat d'une table et banc pour mettre à côté du Terrain de boules. L'achat de trois poubelles rondes en bois avec couvercles.**

**On étudie une marelle dans le terrain de jeux soit en dalles japonaises, ou en matière non glissante, et en harmonie avec les jeux existants.**

## **3- Délibération provision comptable**

### **25/2022 Objet : Constitution d'une provision comptable pour créances douteuses**

Le Maire indique que la collectivité dispose d'un faible taux d'impayés. Ces impayés sont ponctuellement admis en non-valeur. La création d'une provision est une mesure corollaire de prudence budgétaire qui sera désormais réalisée annuellement en lien avec la Trésorerie de Conlie, au regard de la réalité des créances restant à recouvrer.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :**

**- D'inscrire une provision de 9.00€ pour l'année 2022 au compte 6817 « Dotations aux provisions dépréciations créances douteuses » du budget principal ;**

**- D'actualiser annuellement le calcul et d'inscrire au budget communal cette provision pour les prochains exercices**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire,

## **4 - Points sur travaux 2022 – 2023**

Ce sujet sera revu en septembre 2022

## **5- Permanences bureau de vote en juin 2022**

**TABLEAU DE TENUE DU BUREAU POUR LE 12 JUIN 2022**

BUREAU DE VOTE	8h00 – 10h30	10h30 – 13h00	13h00 – 15h30	15h30 – 18h00
ELECTION DU 12 JUIN 2022 3 PERSONNES	MEZIERES Jean-Pierre	CHAUVIN Christian	HOOGHIEMSTRA Laetitia	VERLIAC Thibault
	GAUQUELIN Fabrice	VERRIER Martine	FLAMENT Gérard	CREPIN Sylvie
	GAUQUELIN Maria	CHAUVIN Françoise	MASSOT Gérard	HOULBERT Stéphane

**TABLEAU DE TENUE DU BUREAU POUR LE 19 JUIN 2022**

BUREAU DE VOTE	8h00 – 10h30	10h30 – 13h00	13h00 – 15h30	15h30 – 18h00
ELECTION DU 19 JUIN 2022 3 PERSONNES	MEZIERES Jean-Pierre	CHAUVIN Christian	HOOGHMSTRA Laetitia	VERLIAC Thibault
	GAUQUELIN Fabrice	VERRIER Martine	FLAMENT Gérard	CREPIN Sylvie
	GAUQUELIN Maria	CHAUVIN Françoise	MASSOT Gérard	COTEL Aurélie

Pour le second tour le tableau pourra être modifier selon les disponibilités des personnes éventuellement

**6- Le calendrier des congés Estivals**

Le maire en congés du 14 juillet 2022 au 29 juillet 2022

Le 1<sup>er</sup> Adjoint en congés en septembre éventuellement

Le 2<sup>ème</sup> Adjoint

Le 3<sup>ème</sup> Adjoint en congés en août

L'adjoint technique polyvalente en congés du 01/08/2022 au 15/08/2022

L'adjoint technique agent d'entretien en congés du 08/08/2022 au 28/08/2022

La secrétaire en congés du 08/08/2022 au 28/08/2022

**7 - Questions diverses**

**Réunions Jardin Partagés :**

Une vingtaine de personnes présentes, mais une seule intéressée par le bureau. Deux tables ont été installées et deux bancs.

**26/2022      Objet : Signature de la convention mutualisation 2021 -POLLENIZ- 4 CPS avec 13 communes**

Nous avons reçu une convention mutualisée 2021 de partenariat pour un programme de prévention, de surveillance et de lutte coordonnée contre les rongeurs aquatiques envahissants pour le groupe des 13 communes du territoire de la 4CPS.

Cette convention engagé la commune de LE GREZ a payé une cotisation annuelle en fonction de la surface de la commune soit 745 hectares \*0.091 €= 67.80 € d'une part.

D'autre part une facturation des frais de participation à la coordination et à l'animation de la lutte collective contre les rongeurs aquatiques envahissants répartis proportionnellement au nombres habitants de la commune et un défraiement des piégeurs bénévoles par rapport aux nombres total de captures sur les 13 communes soit pour la commune de LE GREZ 92 captures \*3€ soit 276 € pour l'année 2021.

Soit un devis pour 2021 de 318.72 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :**

- **D'autoriser le maire à signer cette convention 2021, et les devis correspondants, afin de lutter collectivement contre les rongeurs aquatiques envahissants.**

**27/2022**

**Objet : Objet Choix du mode de publicité des actes locaux**

**Vu** le Code Général des Collectivités territoriales et notamment son article L.2131-1 dans sa rédaction en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2022 ;

**Vu** l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements et notamment son article 40 qui fixe l'entrée en vigueur de la réforme au 1<sup>er</sup> juillet 2022 ;

**Vu** le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements ;

**Considérant** que la commune de **LE GREZ** compte moins de 3500 habitants sur son territoire et bénéficie ainsi de la dérogation de l'article L.2131-1 du CGCT ;

→ **Le conseil municipal après en avoir délibéré décide**

- **Pour les actes réglementaires et les actes ni réglementaires ni individuels, comme modalité de publicité de retenir pour ces dits-documents le mode de publicité papier pendant les heures ouvrables de la mairie et par affichage, d'une part sur le panneau mobile situé dans l'entrée de la mairie et d'autre part, dans les panneaux sur le mur extérieur de la mairie ;**
- **De l'application du présent dispositif à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022.**

La séance s'est levée à 21 heures  
Le Maire,  
Martine COTTIN

